

Département de Seine-Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne



LILLEBONNE

SAEC/AG/6.1/252/2025

ARRÊTÉ DU MAIRE

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20250616-AG252-2025-AR
Date de télétransmission : 18/06/2025
Date de réception préfecture : 18/06/2025

Objet : Fermeture du terrain de football O. Leclerc

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle n° 267 du 31 mars 1964 (Jeunesse et Sport),

Considérant qu'en raison de travaux, l'utilisation du terrain de football engazonné du stade O. Leclerc risque d'avoir pour conséquence sa détérioration,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer les conditions d'utilisation dudit terrain de football,

ARRÊTE

Article 1 - Dans le cadre de la réalisation de travaux, le terrain de foot d'O. Leclerc sera fermé du 30 juin 2025 au 27 juillet 2025.

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de la notification du présent arrêté.

Article 3 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à Monsieur le Président de l'Union Sportive Lillebonnaise, Monsieur Le Président de l'USL Football.

Fait à LILLEBONNE, le 16 juin 2025

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint,



Franck LEMAITRE

VILLE DE LILLEBONNE